



Ville du Grand-Saconnex

# RAPPORT DU JURY

## CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE



**LA MAISON DE LA FAMILLE**  
**TRANSFORMATION ET AGRANDISSEMENT DE LA FERME DU POMMIER**



**10. COMPOSITION DU JURY****Président**

M. FAVRE Bertrand Conseiller administratif

**Membres professionnels indépendants du Maître de l’Ouvrage**

M. AEBY Patrick Architecte EPFL, FAS  
 M. BESSON Adrien Architecte EPFL, FAS  
 M. DUPRAZ Pierre-Alain Architecte ETS, FAS  
 M. LOPONTE Roger Architecte EAUG, SIA  
 M. MENOUD Julien Architecte EAUG, SIA  
 Mme ZAPATA Julia Architecte ETSAM, SIA

**Membres**

Mme BÖHLER-GOODSHIP Elizabeth Conseillère administrative  
 M. BALMER Tristan Conseiller municipal  
 M. POMATTO Michel Président de la commission des équipements publics  
 M. LEGERET Olivier Président de la commission aménagement du territoire et mobilité

**Experts**

M. BACH Yves Ingénieur civil  
 M. COUBÈS Michel Economiste  
 M. PEÇON Yves Architecte, directeur adjoint du SMS  
 M. REICH Bertrand Avocat au Barreau  
 Mme BARRAL CABEZA Isabel Architecte HES, service technique de la commune

**Suppléants professionnels indépendants du Maître de l’Ouvrage**

M. SCHNEEBERGER Jean-Luc Architecte EPFL

**Suppléants membres**

M. COMTE Jean-Marc Conseiller administratif  
 Mme PORTIER Sandra Conseillère municipale  
 Mme GIROD Peta Conseillère municipale  
 M. CHOLLET Christophe Conseiller municipal

Comme exigé par l’art. 10.4 du Règlement SIA 142, la majorité des membres du jury sont des professionnels dont la moitié au moins sont indépendants du Maître de l’Ouvrage.

Les suppléants participent à toutes les séances et, s’ils ne sont pas appelés à remplacer un membre du jury, ont une voix consultative. Les experts ont également une voix consultative.

Le Maître de l’Ouvrage, sur requête du jury, se réserve le droit de faire appel à d’autres experts.



## **16. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY**

Le jury a grandement apprécié la qualité des propositions présentées et tient à remercier tous les participants de leur contribution. La diversité des solutions proposées a permis de bien mesurer et comprendre les enjeux d'une transformation, d'évolution du site de la Ferme du Pommier. Par l'examen attentif des projets et par la visite effectuée sur place, le jury a pu identifier les contraintes et les atouts du lieu.

Le projet n° 17 Cidre possède les qualités et le potentiel nécessaire pour un développement répondant aux attentes du Maître de l'Ouvrage. Le jury recommande donc à la Commune du Grand-Saconnex d'adopter ce projet et d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation de l'ouvrage au bureau lauréat, sous réserve des décisions des autorités compétentes.

Dans le cadre du développement du projet, le jury souhaite faire les recommandations suivantes :

- améliorer l'espace de la petite enfance.
- agrandir l'espace du foyer du théâtre.
- trouver un dispositif pour disposer de plus de lumière naturelle dans le théâtre.

## E. PROJETS CLASSES ET CRITIQUES

**n° 17** Devise : **Cidre**

*1<sup>er</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix*

Raison sociale du bureau d'architectes :  
NAZARIO BRANCA & ANDREA CALANCHINI ARCHITECTES  
28, rue de Montbrillant  
1201 Genève

### **Implantation et organisation du site :**

Ce projet dissocie clairement le petit théâtre voulu comme un bâtiment indépendant et compact et la ferme qui est rénovée avec un grand souci de conservation.

Le théâtre est disposé à l'arrière de la ferme, à très proche distance. La forme et les proportions de son volume s'apparentent à celles du corps principal de la ferme, mais avec une architecture sans avant-toit, en bois, d'expression contemporaine. L'aspect du nouveau bâtiment l'assimile ainsi à une véritable dépendance, sa fonction étant toutefois révélée par le soin porté au traitement de sa façade frontale. Cette implantation permet de définir en aval un espace extérieur de qualité, sur lequel s'ouvre directement le théâtre et l'entrée principale de la ferme. La serre, troisième volume de la composition, se situe au sud-ouest du site où elle profite d'un bon ensoleillement. Elle structure ainsi les limites des aménagements extérieurs de l'ensemble.

Le jury apprécie la construction du site proposée et la finesse du positionnement des deux bâtiments, très proches et en léger chevauchement, créant entre eux une tension intéressante et les solidarissant parfaitement. Cette disposition du bâti crée une séquence d'espaces extérieurs de caractère différent et permettant des usages variés. L'arborisation dense complète et augmente encore la qualité du lieu.

### **Architecture et disposition du programme :**

Le projet prend le parti d'une restauration de la ferme très respectueuse de sa structure et de sa substance fondamentale. Les six travées sont maintenues et les interventions lourdes ou les grands percements limités au strict nécessaire. Cette option est très appréciée du jury qui relève entre autres la bonne résolution de l'entrée principale de la ferme, traitée comme un espace traversant reliant la cour d'accès au site avec l'espace extérieur de référence côté jardin. Son développement en hauteur comme espace principal de distribution et de rencontre est judicieux. Si dans l'ensemble la disposition et la localisation des éléments du programme semblent bien fonctionner, on relève que, grâce au système de cloisonnement, le projet peut encore évoluer sans compromettre ses principes et qualités fondamentaux. Les proportions de la salle des jeunes et du vestibule du théâtre sont aussi remarquées pour leur richesse spatiale, de même que l'organisation simple et efficace du théâtre. Enfin, la possibilité de créer des synergies entre le foyer du théâtre et le bar situé dans la ferme, ainsi que le passage reliant les deux corps de bâtiment par le sous-sol sont perçus comme des avantages pour le projet et sa fonctionnalité.

### **Construction et matérialité :**

Les choix constructifs sont cohérents, en adéquation avec le parti général du projet. Les indications données dans les coupes constructives et les élévations informent bien sur la faisabilité des options constructives. La proposition du bois comme matériau principal pour la structure, les façades du théâtre et les parties rénovées de la ferme s'accordent bien à la volonté de conserver le caractère et l'identité de cet ancien site agricole.





